

La prison : un espace mortifère ? Il n'y a pas de fatalité !

Si nous savons que le taux de suicide chez les personnes incarcérées est élevé, la récente étude de l'INSERM de Bordeaux (C.R Inserm U 897) demandée par l'administration pénitentiaire montre que le taux de suicide chez les personnels pénitentiaires est aussi très élevé par rapport au reste de la population générale. **En effet, d'après cette étude - période 2005/2010- le taux de suicide des personnels pénitentiaires est de 31% supérieur à celui de la population générale.** Par ailleurs, le taux de suicide chez les personnels de surveillance est 15.5 % supérieur à celui de la Police Nationale (statistiques 2005/2009). Il n'est donc pas nécessaire de démontrer que la prison est un espace hautement morbide et donc mortifère. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, hélas !

Si les raisons d'un passage à l'acte définitif sont dites « multifactorielles », il s'avère que dans plus de 60 % des suicides étudiés, le facteur travail a eu un rôle aggravant dans le passage à l'acte. Un espace de travail non mortifère pourrait jouer un rôle protecteur vis-à-vis des autres facteurs qui peuvent être aggravants (santé mentale, vie affective). Ce n'est pas le cas de l'espace « travail-prison ». Les conditions de travail très fortement dégradées depuis de trop nombreuses années n'y sont pas pour rien ! **Rappel funeste : depuis janvier 2011, six collègues ont mis fin à leurs jours par suicide, dont un très jeune retraité.**

L'INSERM a émis une liste de recommandations pour lutter contre le fléau suicidaire des personnels. Une recommandation est de valoriser le métier de surveillant ! Si les conditions de travail ne sont pas améliorées, sa valorisation ne sera qu'irréelle. La CGT constate que dans cette liste de préconisations il n'est jamais fait référence directement à la réorganisation du travail, aux conditions de travail dégradées. Pourtant, il est spécifié que le métier de surveillant engendre un stress professionnel particulièrement intense et répété et que pour plus de 50% des cas, la vie professionnelle a contribué au passage à l'acte suicidaire ! Il semblerait que soit acquis la sur-suicidité des personnels de surveillance et que l'objectif principal soit la gestion des passages à l'acte antérieurement ou postérieurement à celui-ci.

Ainsi, il y a impasse totale sur le travail en tant que facteur morbide et négation des conditions de travail en tant que facteur hautement mortifère ! Pourtant, il est bien du rôle de l'employeur d'œuvrer sur la sphère dite « vie professionnelle » et de travailler sur les racines qui font du travail un facteur aggravant dans le passage à l'acte ! Il n'est pas décent de se dédouaner de sa responsabilité en niant les évidences et en axant les causes du passage à l'acte sur les autres sphères ! D'ailleurs, il est probable, au vu de notre métier et de nos conditions de travail, que les sphères dites « affectives » et « santé mentale » soient dégradées au cours de la vie professionnelle à cause justement du facteur travail !

La négation des conditions de travail dans la souffrance au travail et dans les risques psychosociaux semble être une valeur commune à l'ensemble du ministère de la Justice. **Effectivement, lors du dernier groupe de travail ministériel sur la souffrance au travail, les organisations syndicales ont quitté la séance car le dernier compte-rendu ne prenait plus en compte la dimension conditions de travail dans les risques psychosociaux ! Les conditions de travail n'auraient,**

selon le ministère, aucune influence dans la souffrance au travail et du travail (ou si peu) ! C'est absolument surréaliste, irresponsable, arrogant ! La CGT Pénitentiaire dénonce l'irresponsabilité et la « mauvaise foi » du ministère !

Si l'étude de l'INSERM n'évoque pas l'amélioration des conditions de travail comme moyen de lutter contre le suicide des personnels, elle recommande, avec le ministère, la mise en place d'une systématisation du secret professionnel partagé (médecins, psychologues, services sociaux, ressources humaines) pour les personnels identifiés comme présentant un risque suicidaire. Cela se fait, pour certains publics (patients hospitalisés, détenus) dans le cadre de la lutte contre le passage à l'acte suicidaire ! Le ministère et l'INSERM ont oublié que les personnels sont des travailleurs d'un service public d'état et non les usagers d'un service public ! Comment revaloriser le métier de surveillant si on considère les professionnels comme des usagers et non des travailleurs ?

La CGT s'oppose à la mise en place de dossiers partagés concernant les personnels pour lutter contre le suicide des agents. Cela engendrerait la fuite et le mutisme des agents concernés ! Ils ne font déjà que très partiellement confiance en l'administration et ses acteurs ! Alors s'ils savent que leur « dossier », leur vie, sera connue par les autres acteurs, dont les DRH, ils ne viendront plus demander de l'aide ! Ce système serait contre productif.

L'intrusion dans la sphère intime que provoquerait la mise en place de l'organisation du secret professionnel partagé pourrait devenir un nouvel élément aggravant dans le passage à l'acte ! Et ce d'autant plus si un « fichage » des collègues concernés est accessible aux DRH ! On peut imaginer les dérives !

La CGT Pénitentiaire demande une nouvelle étude qui infirmerait ou validerait ses hypothèses, à savoir en quoi le facteur travail-prison peut interagir de façon néfaste au cours de la vie des personnels pénitentiaires sur les deux autres sphères : « santé mentale » et « vie affective ». La CGT pénitentiaire demande aussi que les agents ne soient jamais sanctionnés sans qu'ils puissent être défendus et que les fautes professionnelles ou les troubles du comportement de ces derniers puissent être étudiés à la lumière des risques psychosociaux du travail, comme d'éventuels signes précurseurs de la souffrance au travail !

La CGT Pénitentiaire continuera à lutter afin que le facteur travail, donc les conditions de travail ne soient pas, paradoxalement, les données oubliées de la souffrance au travail et du travail !

Montreuil, le 13 mai 2011